



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Arnold Magdelaine
Pascal Marquet
Éloïse Tuerlinckx

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Psychologie-Logopédie-
Éducation

Bachelier en Sciences psychologiques et de
l'éducation – orientation générale
Bachelier en Sciences psychologiques et de
l'éducation – orientation logopédie
Master en Sciences psychologiques
Master en Sciences de l'éducation

Université de Mons (UMONS)

11 juillet 2022

Table des matières

Psychologie-Logopédie-Éducation : Université de Mons.....	3
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	7
Critère A.....	8
Critère B.....	11
Critère C.....	13
Conclusion.....	15
Droit de réponse de l'établissement.....	16

Psychologie-Logopédie-Éducation : Université de Mons

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2021-2022 à l'évaluation continue du *cluster* « Psychologie-Logopédie-Éducation ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce *cluster*, organisée en 2015-2016.

Dans ce cadre, M. Arnold MAGDELAINE, M. Pascal MARQUET et Mme Éloïse TUERLINCKX, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, ont procédé à l'évaluation via visioconférence (période Covid-19) les 24 et 25 février 2022 à l'Université de Mons. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit les bacheliers en Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation générale et en Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation logopédie et les masters en Sciences psychologiques et en Sciences de l'éducation, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète des programmes ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2016 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Arnold Magdelaine, expert en gestion de la qualité
- Pascal Marquet, expert pair
- Éloïse Tuerlinckx, experte étudiante

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

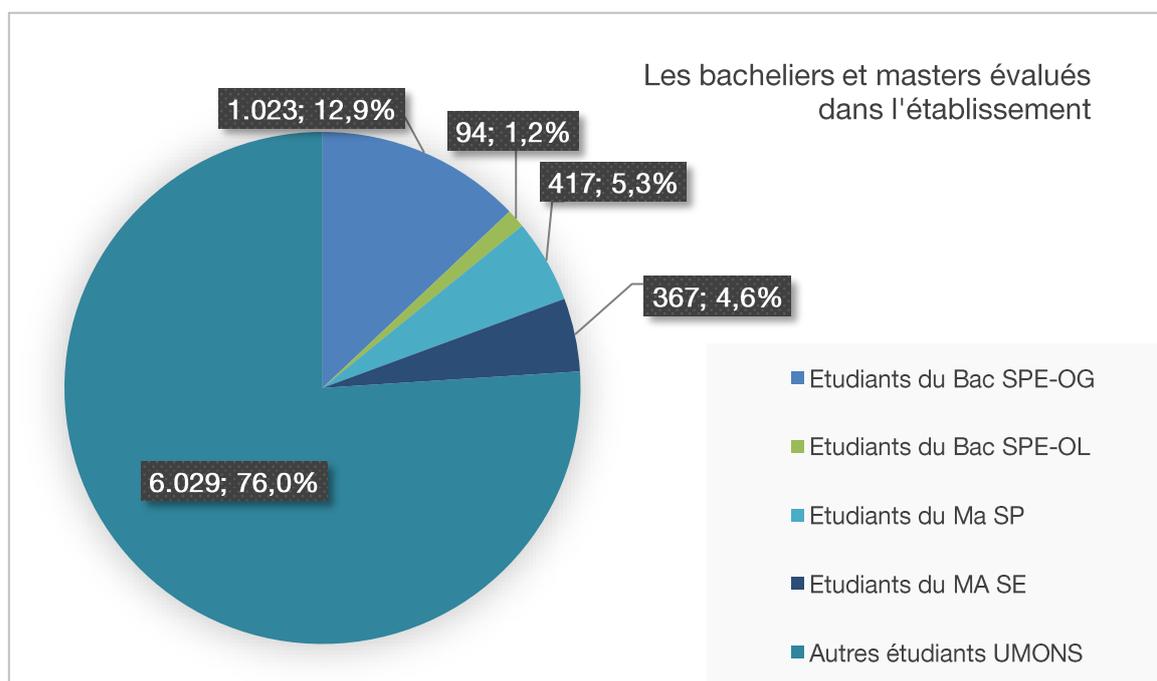
Présentation de l'établissement et du programme évalué

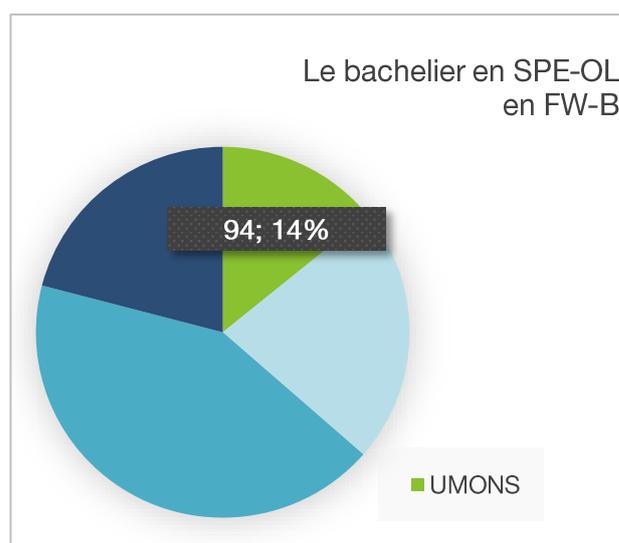
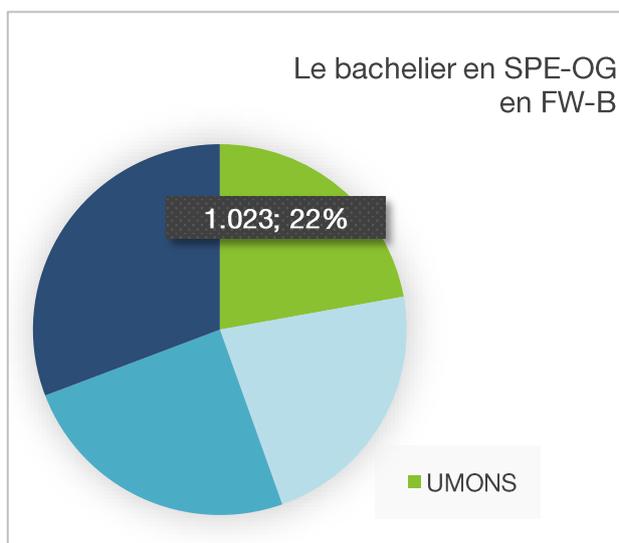
L'Université de Mons (UMONS) est une institution publique créée en 2009. Elle résulte de la fusion de l'Université de Mons-Hainaut créée en 1965 et de la Faculté Polytechnique de Mons dont l'origine remonte à 1837. Elle est implantée sur deux sites : Mons et Charleroi.

L'UMONS propose plus de cent-cinquante formations de niveau bachelier, master, master de spécialisation et doctorats à travers ses sept facultés (Architecture et Urbanisme, Médecine et Pharmacie, Polytech, Psychologie et Sciences de l'Éducation, Traduction et Interprétation, Sciences, Economie et Gestion) et ses trois écoles (Droit, Formation des Enseignants, Sciences Humaines & Sociales). Cette offre attire plus de 10 000 étudiants et est rendue possible grâce à l'implication de 1500 personnes.

La Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation (FPSE) regroupe, entre autres, le bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation générale et orientation logopédie, le master en Sciences psychologiques et le master en Sciences de l'éducation. Les activités d'enseignement de la FPSE sont principalement offertes sur le site de Mons en horaire de jour. Celles à horaire décalé sont organisées sur le site de Charleroi.

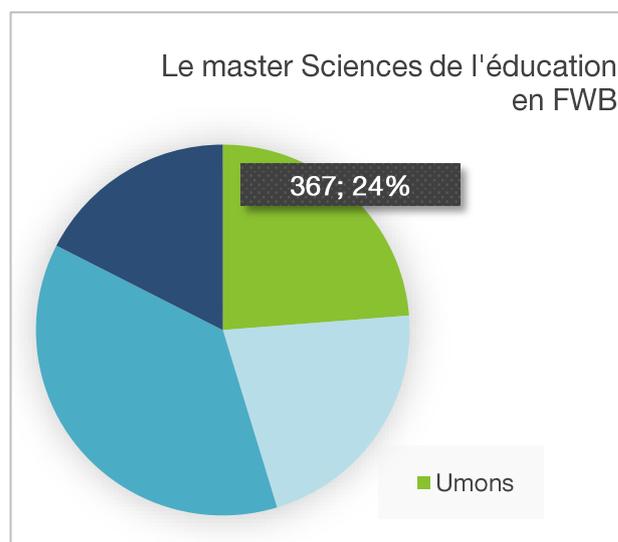
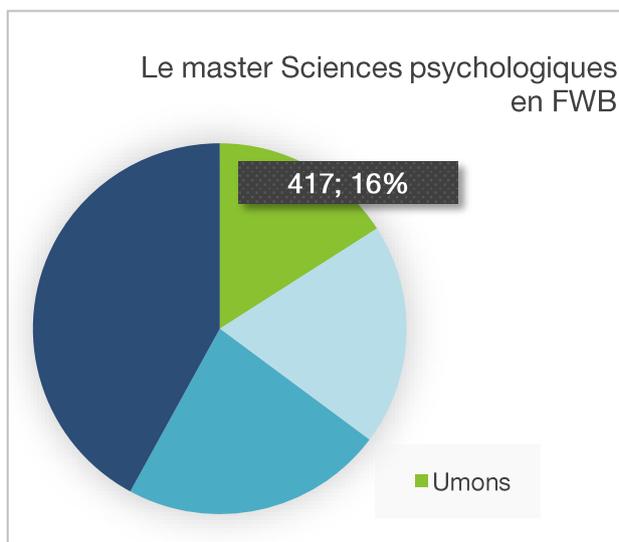
En 2018-2019, 1 023 étudiants sont inscrits au bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation générale (Bac SPE-OG), sur un total de 7 930 inscrits à l'UMONS, soit 12.9 % des effectifs. Ces 1 023 étudiants représentent, par ailleurs, 22.15 % des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 4 619 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.





En 2018-2019, 94 étudiants sont inscrits au bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation – orientation logopédie (Bac SPE-OL), sur un total de 7 930 inscrits à l'UMONS, soit 1,2 % des effectifs. Ces 94 étudiants représentent, par ailleurs, 14.15 % des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 664 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles².

² *Idem.*



En 2018-2019, 417 étudiants sont inscrits au master en Sciences psychologiques (Ma SP), sur un total de 7 930 inscrits à l'UMONS, soit 5,3 % des effectifs. Ces 417 étudiants représentent, par ailleurs, 16 % des étudiants inscrits à ce même master sur un total de 2 621 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles³.

En 2018-2019, 367 étudiants sont inscrits au master en Sciences de l'éducation (Ma SE), sur un total de 7 930 inscrits à l'UMONS, soit 4,6 % des effectifs. Ces 367 étudiants représentent, par ailleurs, 24 % des étudiants inscrits à ce même master sur un total de 1 545 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴.

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Le dossier d'avancement (Dav) fourni par l'établissement est d'un très bon niveau de détail et est complété par de nombreuses annexes, dont certaines disponibles en ligne. Le dossier permet également de se faire une idée juste du travail accompli, des difficultés rencontrées et du chemin qu'il reste à parcourir. L'ensemble des situations et des initiatives sont présentées de manière réalistes et pragmatiques (effectifs étudiants croissants, gestion structurelle et ressources humaines à prioriser, évolutions réglementaires). L'impression qui domine est celle d'une équipe facultaire engagée dans une culture qualité partagée et alignée au projet stratégique tant dans la réussite des étudiants que dans l'ancrage infrastructurel, territorial et sectoriel de l'offre de formation facultaire en psychoéducation. Le niveau d'accomplissement des actions des dernières années et de maturité de la démarche en place a donc permis également d'aborder ses aspects prospectifs durant ces deux jours de rencontres en ligne.

Depuis l'évaluation complète intervenue en décembre 2015, un certain nombre d'éléments ont modifié les conditions dans lesquelles la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation (FPSE) exerce ses missions et sont mentionnés, à juste titre, dans le Dav.

Un élément notable est la composition de l'équipe rectorale actuelle qui comporte un Vice-Recteur à l'Enseignement, la Qualité et le Formation continue, lequel est par ailleurs membre de la FPSE. L'équipe rectorale s'appuie sur un collège rectoral, dont une partie constitue l'équipe en charge de l'Enseignement, la Qualité et le Formation continue en complément du service Etudes, Qualité, Indicateurs et Pilotage (EQUIP) et de groupes de travail (GT) comme le GT Qualité Programmatique pour l'évaluation des Clusters dans les écoles et facultés et le GT Qualité Institutionnelle pour l'évaluation de l'Institution.

À cette structuration de la démarche qualité à l'échelle de l'établissement, s'ajoute à l'échelle de la FPSE une Commission d'évaluation interne (CEI), en charge des exercices d'autoévaluation de l'AEQES et une Cellule Facultaire de Pédagogie Universitaire (CFPU) qui concourent à l'amélioration continue des formations dispensées. Sur un plan plus strictement pédagogique, la création d'un premier MOOC (Massive Online Open Course) puis d'un second a aussi été l'occasion d'étendre la démarche qualité avec l'exploitation des traces des utilisateurs.

D'autres points, indirectement liés à la démarche qualité-formation sont aussi indiqués, dans la mesure où ils impactent l'organisation initiale des formations expertisées :

- la reconnaissance des titres de psychologue clinicien et d'orthopédagogue clinicien,
- la réforme de la formation initiale des enseignants.

Le tout dans un contexte d'augmentation généralisée du nombre d'étudiants inscrits mais aussi diplômés. L'augmentation des effectifs s'est traduite par une augmentation des ressources humaines académiques, scientifiques et administratives.

Enfin, la crise sanitaire consécutive à la pandémie du COVID-19, n'a pas manqué de perturber, comme partout en Belgique, en Europe et dans le monde, le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieurs, avec la mise à distance médiatisée, en ligne, imposée des dispositifs de formations, d'accompagnement, de gestion de parcours et d'évaluation, puis l'introduction de jauges assorties d'une bi-modalité d'enseignement, selon les conditions particulières à chaque pays.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Le comité constate une réelle institutionnalisation de la démarche qualité qui se traduit à l'échelle de l'établissement par un certain nombre d'instances et de personnels dédiés tant au niveau politique qu'opérationnel (création du service Études, Qualité, Indicateurs et Pilotage (EQuIP)). L'ensemble constitue un véritable système de management de la qualité (SMQ).
- 2 À l'échelle de la FPSE, le comité a bien noté comment se décline le SMQ, à savoir :
 - par la présence de personnels de la FPSE dans les deux GT déjà mentionnés, GT Qualité Programmatique pour l'évaluation des Clusters dans les écoles et facultés et le GT Qualité Institutionnelle pour l'évaluation de l'Institution ;
 - par l'existence d'une commission d'évaluation interne permanente (CEI) avec un coordonnateur qualité facultaire, des personnels bénéficiant d'espaces d'échanges de bonnes pratiques et d'expériences ;
 - par le recours à des instruments (tableaux de bord, plans d'action, etc.) et des données (recueillies puis traitées et analysées) animés et actualisés de manière contributive au service du pilotage de l'offre globale de formation facultaire et de son ancrage socio-économique sur le territoire.

Cependant, le comité relève que l'articulation entre les différentes entités composant le SMQ et la nature des informations qu'elles traitent ou produisent n'apparaissent pas clairement à l'observateur extérieur, ce qui n'optimise pas la compréhension de la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes dans la démarche qualité-formation.

- 3 Une plateforme numérique est mise à disposition des personnels de l'Université de Mons pour faciliter la compréhension, l'appropriation et la participation à la démarche qualité-formation. Si l'initiative est à saluer, les usages de cette plateforme n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation et le comité n'est pas en mesure, au moment de la visite, d'analyser l'impact de cet outil sur l'adhésion ou l'engagement individuel et collectif dans le SMQ, ainsi que l'efficacité de sa mise en œuvre.
- 4 Le comité constate la mise en œuvre d'un système institutionnel d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) à l'échelle facultaire. Cependant, le comité observe que les parties prenantes considèrent l'EEE, tantôt comme l'évaluation des enseignements au service de la qualité et du développement professionnel, tantôt comme un système d'évaluation et de contrôle des enseignants, dans une perspective

d'évaluation des carrières. L'EEE génère donc une perception contrastée de son utilité (contrôle de la performance vs approfondissement des compétences pédagogiques) et des usages des résultats en fonction du niveau d'intervention et des fonctions des interlocuteurs.

- 5 Le Dav retrace la prise en compte quasi-systématique des recommandations de la précédente évaluation, détaille les mesures prises immédiatement après et présente les perspectives jusqu'en 2025. Il reste que le passage de 5 critères lors de l'évaluation complète à trois critères pour l'évaluation continue et la subdivision en 4 axes des actions menées complexifie le suivi sur la durée.
- 6 Parmi les actions qui font suite à la précédente campagne d'évaluation, le comité a retenu celles qui participent directement au développement et la consolidation des programmes de formations analysées :
 - la mise en place d'un groupe de travail « Mémoire » qui contribue à l'amélioration du dispositif mis en place pour l'encadrement des mémoires ;
 - l'organisation de rencontres visant à consolider le projet professionnel des étudiants et la connaissance qu'ils peuvent avoir des différents métiers ;
 - le renforcement de la communication des enquêtes d'insertion professionnelle et l'amélioration annuelle de ce processus ;
 - la finalisation et la mise à jour annuelle des profils d'enseignements des différentes filières par les équipes pédagogiques.
- 7 Les canaux de communication entre les différentes parties prenantes ont connu un fort développement et la multiplication des actions, en particulier pour ce qui concerne la communication externe, donne au comité une impression de tentatives dispersées plutôt que d'une stratégie d'attractivité et de promotion concertée.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité invite à consolider, à l'échelle de la faculté, la visibilité et l'articulation à la fois stratégique, opérationnelle, technique et pédagogique des objets constituant le SMQ (objectifs, rôle et périmètre des acteurs qualité, outils et méthodes) au service du pilotage de son offre de formation. Selon le comité, cela est susceptible de permettre une meilleure compréhension des enjeux de la démarche qualité-formation et une plus forte implication des différentes parties prenantes dans la démarche quotidienne de développement continue de ses programmes et des parcours.
- 2 Le comité suggère d'évaluer les usages et les effets de la plateforme proposée par le service EQuIP afin de se doter d'une mesure objective de l'appropriation du SMQ par les parties prenantes, sans doute différente de celle des personnels les plus engagés.
- 3 Le comité recommande d'interroger à l'échelle institutionnelle le système d'EEE tel qu'il est présenté voire promu, avec l'ensemble des parties prenantes, de façon à rétablir une vision partagée sur le sens et les usages de ce dernier au service du développement professionnel pédagogique des enseignants et de l'implication constructive des étudiants dans la vie de la formation contribuant à la durabilité de leur persévérance dans cette dernière. Le comité suggère notamment d'interroger ce système en soutien de l'évolution des activités d'enseignement-apprentissage, par exemple, sur les dimensions liées à la confidentialité des résultats, l'adaptabilité (au service de l'enseignant), la responsabilité (co-construit avec l'enseignant) et la

réflexivité (faire expérience) et ainsi de le distinguer de la gestion de carrière. Le comité recommande également de systématiser le feedback des résultats et des décisions prises aux étudiants pour contribuer, comme explicité ci-dessus, à leur engagement pérenne dans la vie facultaire. Enfin, il suggère d'analyser l'efficacité temporelle du dispositif en proposant les évaluations en décembre à N+1.

- 4 Le comité suggère de consolider le dispositif de suivi du plan d'action afin de documenter la correspondance entre les chantiers en cours et les critères d'évaluation actuels, pour amplifier la visibilité à la fois en interne et en externe des initiatives réalisées par l'institution, les services associés, les personnels impliqués auprès des bénéficiaires et partenaires professionnels et académiques ciblés.
- 5 En complément, après une première phase légitime d'exploration des possibles en matière de communication externe, le comité préconise de se concentrer sur les actions les plus utiles ou perçues comme telles par les différents acteurs (étudiants, corps enseignant, professionnels).

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Le comité constate que des mécanismes d'adaptation et d'actualisation des contenus et des modalités pédagogiques sont mis en œuvre à travers des commissions programme de la FPSE. Le déclenchement de ces adaptations trouve des sources plurielles (interactions avec les milieux professionnels, données issues des évaluations programmatiques, intervention des étudiants lors du Conseil de Faculté, etc.).
- 2 Toutefois, le comité constate que les questions d'ingénierie de formation liées aux réalités actuelles rencontrées par les intervenants (enseignants, assistants) n'ont pas encore trouvé d'écho dans ces espaces institutionnels et font plutôt l'objet de retours d'expériences informels. Parmi ces réalités, les entretiens avec le comité ont permis d'identifier, entre autres, l'augmentation des effectifs, l'articulation entre les dispositifs d'accompagnement et les profils des étudiants, l'individualisation des parcours, la capitalisation des usages des TIC au cours de la crise sanitaire, l'évolution des modalités d'évaluation des apprentissages et modalités de validation.
- 3 Le comité relève une réelle volonté de s'emparer collectivement des dispositifs d'aide à la réussite universitaire (tests d'auto-positionnement pour prendre en considération des prérequis, service facultaire de remédiation dédié, disponibilités des enseignants, etc.), à travers un affichage dans le plan d'action 21-25 et s'inscrit dans une réelle stratégie d'établissement. Il apparaît que la réussite universitaire ne constitue pas seulement une « réussite académique par l'obtention du diplôme de l'étudiant », mais bien la capacité de proposer un environnement socio-académique bienveillant qui participe au dépassement des obstacles rencontrés par les étudiants tout au long de leur vie sur le campus. Malgré la réactivité dans la régulation des situations individuelles et collectives, le comité constate la nécessité d'optimiser la gestion des programmes annuels des étudiants (PAE).
- 4 Le comité constate un réel engagement depuis le plan d'action précédent dans l'amplification de la professionnalisation des étudiants à l'échelle de la faculté (événements internes-externes, entretiens professionnels-étudiants, mises en situation dans les cours, etc.). Cependant, s'agissant des stages en master, le comité observe que l'obligation de suivre des stages en même temps que les cours peut mettre certains étudiants en difficultés. De plus, spécifiquement dans le contexte du master en Sciences psychologiques, le comité identifie des inquiétudes consécutives au manque d'informations ressenti sur l'année de spécialisation obligatoire. Il en va de même pour le manque d'informations ressenti concernant la réforme de la formation initiale des enseignants et ses conséquences sur le master en Sciences de l'éducation en termes d'attractivité.
- 5 Un groupe de travail « Mémoire » a été mis en place pour répondre aux constats et recommandations faites lors de l'évaluation complète, en particulier pour faire face

aux difficultés d'encadrement liées aux effectifs d'étudiants. Si les modifications réalisées, comme notamment l'introduction de moments collectifs à côté de moments individuels en complément de la proposition de sujets en lien avec les thématiques de recherche des promoteurs semblent avoir porté ses fruits, grâce aussi au renforcement en ressources humaines, l'augmentation continue de la charge d'encadrement nécessiterait de nouveaux aménagements selon le comité. De plus, le comité s'est vu rendre compte de pratiques différenciées dans l'accompagnement des mémoires de master dont la qualité et l'efficacité perçues dépendraient trop du service dans lequel le mémoire est conduit.

- 6 Des redondances dans les contenus de cours proposés aux étudiants en réorientation ou en reprise d'études (année passerelle) ont pu être mentionnées au comité, leur parcours antérieur ne faisant pas l'objet systématique d'une prise en considération voire de dispense.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de s'appuyer sur le SAP et la CFPU pour accélérer le développement professionnel pédagogique autour des thèmes identifiés par l'ensemble des parties prenantes (cf. constat B1). Le comité suggère que les personnels administratifs soient également associés à l'évolution des dispositifs de gestion des parcours individualisés.
- 2 Il est proposé par le comité que la démarche qualité, telle qu'elle est mise en place, constitue la base du pilotage de l'évolution des formations, voire de leur (ré)ingénierie avec les structures d'appui précitées, de sorte que les effectifs étudiants et les ressources humaines limitées soient traités comme des paramètres de premier plan.
- 3 Le comité suggère d'intégrer l'ensemble des dispositifs d'aides (transition, disciplinaire, transversale) dans l'analyse des indicateurs de réussite académique identifiés dans le plan d'action 21-25 (axe Enseignement – objectif « promotion de l'aide à la réussite »). Le comité recommande de réaliser un diagnostic des pratiques individuelles d'encadrement des mémoires de master à l'échelle des services afin de les agencer efficacement et équitablement au bénéfice des étudiants, mais aussi des chercheurs, dans le respect de l'équilibre des charges de recherche et d'enseignement des assistants.
- 4 Le comité suggère encore de s'appuyer sur les commissions programme, le SAP et la CFPU pour aussi interroger l'articulation des dispositifs de formation avec les périodes d'immersion professionnelle (stages) afin que cela ne dépende plus exclusivement de la capacité des étudiants à trouver un lieu de stage. Le comité recommande en outre de communiquer directement de façon formelle (en instance, sessions d'information, documentation dédiée) et informelle auprès des étudiants sur les réformes imposées à la faculté (6e année de spécialisation en psychologie et réforme de la formation initiale des enseignants), ainsi que sur le positionnement facultaire à venir.
- 5 Enfin, le comité invite à tenir compte du mieux possible des parcours antérieurs des étudiants en réorientation ou en reprise d'étude, de sorte que, ce qui pourrait être perçu comme redondant devienne un temps de consolidation.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Le comité a pu apprécier la réalité de l'alignement stratégique entre les valeurs (soutenantes, en proximité auprès du public étudiant) portées par l'établissement, la faculté et celles qui ressortent des différentes actions réalisées dans le cadre de la démarche qualité-formation.
- 2 L'établissement et la faculté entretiennent la culture qualité notamment par le fonctionnement d'un certain nombre de groupes de travail et de commissions dont le but est de réfléchir, de faire des propositions et d'assurer le suivi des décisions actées par le conseil de faculté. Cet ensemble semble porter ses fruits. Cependant, le comité s'interroge sur la multiplication des instances et sur la charge de travail supplémentaire que celles-ci impliquent pour les personnels les plus engagés dans la faculté, au détriment parfois de l'équilibre entre les tâches d'intérêt collectif, d'enseignement et de recherche.
- 3 La culture qualité est bien installée et l'établissement est en recherche constante de développement (outil de suivi, tableau de bord). À cet égard, le pourcentage de personnel au statut non permanent fait peser des doutes sur le caractère pérenne des actions de consolidation souhaitées (investissement sur/par des personnels susceptibles de quitter l'établissement) et le comité soutient la volonté d'augmenter le pourcentage de personnel permanent tel que mentionné dans le Dav, notamment en vue de pouvoir tenir les engagements pris auprès des parties prenantes.
- 4 Le comité souligne l'intérêt de la démarche de rapprochement avec les alumni et le monde professionnel (ex : commission facultaire « relations avec les milieux professionnels » intégrant le réseau des anciens), dans le but de récolter des données quantitatives (pilotage du programme) et qualitatives (pertinence) contribuant aux évolutions des programmes facultaires.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité rappelle, qu'au stade de maîtrise de la qualité atteint par la faculté, il est important que les commissions et groupes de travail restent efficaces malgré leur nombre et que la charge de travail ajoutée au personnel reste proportionnée au bénéfice attendu. Le comité recommande à cet égard d'engager une réflexion sur les éventuelles possibilités de simplification des procédures ou d'allègement des charges qui incombent aux personnels les plus engagés dans la démarche qualité.
- 2 Le comité rend attentive la gouvernance de l'établissement à la situation de précarité de certains personnels qui concourent, eux aussi, à la qualité de l'encadrement des étudiants et des pratiques pédagogiques.

- 3 Le comité encourage la faculté à poursuivre ses efforts et ses projets afin d'intégrer plus les alumni et le monde professionnel à la culture qualité au service du pilotage et de la pertinence des programmes (exemples déjà existants : soirée des professionnels, rencontres avec des professionnels de la logopédie, interviews de professionnels de terrain, soirée « Cultiver son réseau », séminaires, cours ouverts, colloques, jurys de mémoires, etc.).

Conclusion

La FPSE se présente comme une composante dynamique, mue par des valeurs académiques claires, au service d'un projet stratégique partagé par les personnels rencontrés qui sont très impliqués. La démarche qualité-formation y est à la fois intégrée et reconnue comme nécessaire et utile, comme en témoigne l'organisation générale des instances à son service. Le niveau d'accomplissement des actions depuis l'évaluation complète a permis au comité d'aborder au cours des entretiens des points de discussions qu'il est rare de pouvoir traiter, notamment en matière d'articulation démarche qualité et ingénierie des formations, ce qui est aussi un marqueur de la maturité de la démarche qualité-formation de la FPSE.

Il reste que l'attractivité des formations et l'augmentation des effectifs apparaissent comme un obstacle pour la tenue, à long terme, du niveau de qualité atteint et du niveau d'exigence académique souhaité par la gouvernance et les équipes pédagogiques. Le point d'attention principal, selon le comité, est donc cette augmentation régulière du nombre d'étudiants qui représente un réel défi pour la faculté, mais aussi l'établissement. Celle-ci engendre des problèmes de locaux, une augmentation de la charge de travail du personnel, et une diminution du temps qui peut être consacré aux différentes tâches d'enseignement, d'accompagnement et d'évaluation, sans parler des nécessaires recherches sur lesquelles s'adossent les formations.

Se posent à la faculté et ses équipes pédagogiques de nouvelles questions en matière d'ingénierie des formations, en partie déjà formulées dans l'axe *Enseignement* du projet de plan d'action 2021-2025. Ces questions ne manqueront pas de trouver des réponses collégiales et pertinentes au sein des instances dont le fonctionnement est attesté, à la fois par le niveau de détail du dossier d'avancement et la sincérité des entretiens qui ont été conduits.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue
Psychologie-Logopédie-
Éducation
2021-2022

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : La Faculté remercie les experts pour le travail effectué.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom, fonction et signature de
l'autorité académique dont
dépend l'entité

Philippe DUBOIS
DUBOIS
**Le Recteur,
Philippe DUBOIS**

Nom et signature du
coordonnateur de
l'autoévaluation

Bruno De Lièvre
De Lièvre